République Française

Département de la Lozère

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du vendredi 28 juillet 2023

Date convocation :	*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit juillet, à 18 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	
Présents : 8	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Votants : 8	
Pour : 8	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT par Lisa CLARY
Contre : 0	**Excusé(e)s:** Fanny JACQUART
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Approbation du P.V. du Conseil municipal du samedi 17 juin 2023

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du samedi 17 juin 2023,
Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Adopte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du samedi 17 juin 2023, ci-joint en annexe,

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le .....

et publié ou notifié

le .....

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 01/08/2023
048-214800195-20230728-DE_110_2023-DE